

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Code ISIN : (C/D) FR0010996611

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français

Cette SICAV est gérée par BFT Investment Managers, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AGIPI ACTIONS EMERGENTS, vous investissez dans une sélection d'OPC actions, dont l'univers de gestion est centré sur les pays émergents.

L'objectif de gestion est de rechercher, sur un horizon d'investissement d'au moins 8 ans, une performance via une sélection d'OPC actions, dont l'univers de gestion est centré sur les pays émergents.

L'OPC n'est pas corrélé à un indice de référence. Néanmoins, sa performance peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur MSCI Emerging Markets en Euro : indice représentatif des actions de pays émergents.

L'indice MSCI est calculé par Morgan Stanley Capital International. Il est converti en euro, dividendes nets réinvestis.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des titres sur la base d'analyses macro-économiques, qualitative et quantitative.

L'OPC a vocation à être investi jusqu'à 100% de son actif en OPC actions internationales, de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques.

L'exposition maximale de l'OPC aux marchés émergents est à 100% de l'actif.

Les investissements en produits de taux sont limités à 40% de l'actif. Tous produits de taux sont autorisés (titres de créances émis par des entités publiques et / ou privées et instruments du marché monétaire, OPC obligataires, diversifiés ou monétaires...) sur tout marché réglementé de l'OCDE.

Ils peuvent être émis par des entités publiques et / ou privées, sans répartition prédéfinie en matière de secteur ou de nature des instruments. Ces titres obligataires seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation, à l'acquisition, allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de notation équivalente par des agences de notation agréés.

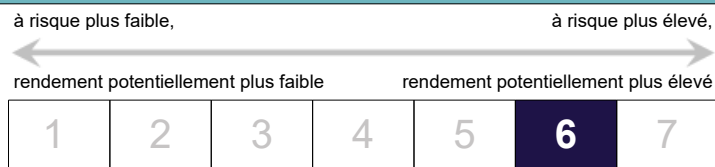
La gestion active de cette SICAV peut entraîner des frais de transaction significatifs qui auront un impact sur la performance.

Le résultat net de la SICAV est réinvesti ou redistribué sur décision de la de la SICAV et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont réinvesties ou redistribuées sur décision de la SICAV.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 8 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPC reflète principalement le risque du marché des actions de pays émergents sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	5,00 %
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	2,04 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

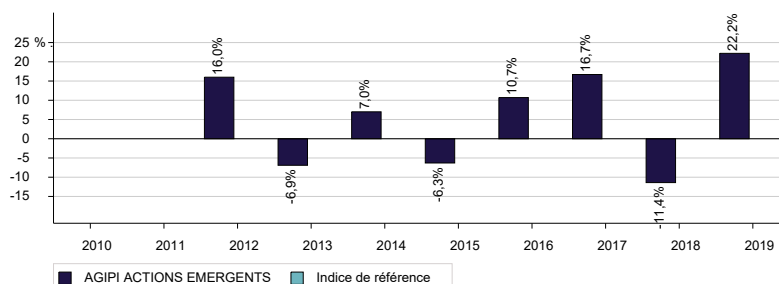
Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus, disponible sur simple demande auprès du Service Client de la société de gestion.

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mai 2019. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par la SICAV.

La SICAV a été créée le 14 février 2011.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs

Nom du dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et du dépositaire.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV.

La responsabilité de BFT Investment Managers ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Cette SICAV est agré(e) en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion BFT Investment Managers est agré(e) en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2020.